

# Commune d'EYRANS

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 13 mars deux mille quatorze.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,  
Mme Rose-Marie BOISSON, M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE, M. Dominique BLANCHET,  
M. Michel FORESTIER, Mme Michelle LORTEAU, M. Jacques MIARA, M. Philippe ROUSSET, M.  
Clotaire PALACIN, Mme Dominique HOURDEBAIGT, Mme Arlette JULIEN.

### ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Pascal GARRYT, Mme Danielle PETIT.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Rose-Marie BOISSON

### **1 - Approbation du compte rendu de la séance du 19 février 2014**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

### **2 – DÉTERMINATION DU TAUX DES TROIS TAXES - 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions de la commission des finances qui a décidé de maintenir pour l'année 2014 les taux fixés en 2013.

Cette répartition se décompose ainsi :

. <b><u>Taxe d'Habitation</u></b> :	<b>15,07 %</b>
. <b><u>Foncier Bâti</u></b> :	<b>17,70 %</b>
. <b><u>Foncier non Bâti</u></b> :	<b>45,50 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le maintien du taux des trois taxes ci-dessus.

### **3 – SUBVENTIONS 2014**

Dès l'annonce de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'étant parti à l'affaire, déclare se retirer du débat lors du vote de la subvention destinée au Club les Blés d'Or.

Monsieur MAURIN Pierre, étant parti à l'affaire, déclare se retirer du débat lors du vote de la subvention destinée à l'Amicale d'Eyrans.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions comme suit :

- AGERAD .....	150,00 €
- Amicale des pompiers .....	100,00 €
- Association cercle archéologique.....	100,00 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers.....	150,00 €
- Association Parents d'élèves RPI Mazion-Eyrans .....	500,00 €

- Association protection civile Blaye/St Ciers.....	150,00 €
- Association ENVOL.....	300,00 €
- Association Orchestre Harmonie de Cars.....	250,00 €
- Association OXYGENE.....	100,00 €
- Club les Blés d'Or.....	1 250,00 €
- Football Club de l'Estuaire.....	1 000,00 €
- L'Amicale d'Eyrans.....	2 000,00 €
- Le Souvenir Français.....	1 200,00 €
- Maison Familiale Rurale.....	100,00 €
- Marathon des 1 <sup>ères</sup> côtes de Blaye.....	500,00 €
- Secours Catholique.....	120,00 €
- Secours Populaire Français.....	250,00 €
- Société de Chasse.....	800,00 €
- Stade Blayais de Rugby.....	150,00 €
- Union colombophile Nord Gironde.....	300,00 €
- Union Fraternelle Blayaise.....	300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le montant des subventions ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à mandater celles-ci.

#### **4 – REMPLACEMENT DU VÉHICULE COMMUNAL**

Vu l'ancienneté du véhicule communal, son remplacement est à envisager.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux propositions :

- RENAULT KANGOO (occasion)  
pour un montant TTC de 10 710,50 € (soit 8 925,42 € HT)
- RENAULT KANGOO (neuf)  
pour un montant TTC de 11 711,70 € (soit 9 799,83 € HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Accepte l'acquisition d'un véhicule neuf de marque Renault, modèle Kangoo pour un montant TTC de 11 711,70 €

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer le bon de commande.

#### **5 – ACHAT DE TERRAIN**

Suite à la délibération n° 2014-016, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur RIVAUD concernant la parcelle C 105, lieu-dit « Sur le Four » d'une superficie de 5 ares et 35 centiares.

Le prix a été fixé à 500,00 € dans une entente mutuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Accepte l'acquisition du terrain de Monsieur RIVAUD pour un montant TTC de 500,00 €

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour finaliser ce dossier ;

## 6 – ACQUISITION D'ACCESSOIRES POUR LE VÉHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les accessoires pour le véhicule communal :

- Attelage	425,00 € HT
- Kit bois complet	390,90 € HT
- Barres de toit	149,00 € HT

Soit un total de 964,90 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Accepte l'acquisition des accessoires du véhicule communal pour un montant HT de 964,90 €  
Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer le bon de commande.

## 7 – SUPPRESSION ET CRÉATION D'EMPLOI AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 avec effet au 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux ;

Vu le Décret n°2008-1449 du 22 décembre 2008 portant modification du Décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Oui le rapport de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

### **DECIDE :**

La suppression au tableau des effectifs de la Commune d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup> classe à 28 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup> classe à 28 heures 30 hebdomadaires ;

La présente modification prendra effet à compter du 25 mars 2014 et justifiera de l'inscription des crédits nécessaires au budget de la Commune.

## Questions diverses

### **a) Fin du mandat - Prochaine séance pour l'élection du Maire et des Adjoints le 30 mars 2014**

LEVÉE DE SEANCE

Le Maire,  
**B. BAILAN**